# La deuxième pièce à – 40 % sur les pulls d'Urban Mode

Lucie Martin dirige la boutique Urban Mode d'Aix-en-Provence. Pour relancer les ventes de son pull femme en laine mérinos, elle prépare une « Quinzaine de la maille » du 12 au 25 novembre : la deuxième pièce à – 40 % (pour deux pulls achetés ensemble, le second est vendu 40 % moins cher). Avant de valider l'opération, elle vous demande de la chiffrer à partir des documents 1 et 2, puis de répondre aux questions d'analyse.

**Document 1 : le pull femme « Mérinos » hors opération**

| Élément | Donnée |
|---|---|
| Prix de vente | 72,00 € TTC (TVA 20 %) |
| Prix d'achat | 22,50 € HT |
| Ventes d'une quinzaine ordinaire de novembre | 40 pulls |
| Stock prévu au début de l'opération (12 novembre) | 36 pulls |

**Document 2 : l'opération prévue**

| Élément | Donnée |
|---|---|
| Offre | la deuxième pièce à – 40 %, du 12 au 25 novembre |
| Frais de l'opération (affiches, stop-rayons, étiquetage) | 420 € HT |
| Ventes prévues | 42 lots de deux pulls et 12 pulls vendus à l'unité, au prix normal |
| Stock de sécurité souhaité à la fin de l'opération | 10 pulls |

**Annexe 1 (arrondir les montants à deux décimales et les pourcentages à une décimale)**

| Question | Réponse |
|---|---|
| Prix de vente HT d'un pull (€) | |
| Taux de remise réel pour un client qui achète deux pulls (%) | |
| Marge réalisée sur un lot de deux pulls (€) | |
| Marge d'une quinzaine ordinaire (€) | |
| Seuil de rentabilité si tous les pulls sont vendus par deux (nombre de lots, arrondi à l'unité supérieure) | |
| Marge prévue de la quinzaine, frais déduits (€) | |
| Nombre de pulls à commander pour l'opération (pulls) | |

**Questions d'analyse**

Pourquoi Lucie préfère-t-elle « la deuxième pièce à – 40 % » à une remise immédiate de 20 % sur chaque pull ?

☐ Une remise immédiate de 20 % sur chaque pull est interdite en novembre, hors des soldes, alors qu'une offre sur la deuxième pièce reste permise
☐ Les deux offres coûtent 20 % pour deux pulls achetés, mais seule la deuxième pièce à – 40 % pousse à en acheter deux et laisse au prix normal les pulls vendus à l'unité
☐ La deuxième pièce à – 40 % accorde au client une remise deux fois plus forte qu'une remise de 20 %, ce qui attire davantage de clients en boutique

Justification :

Les bonnets d'Urban Mode, vendus habituellement 25,00 € TTC, ont été affichés 20,00 € TTC pour tous les clients du 15 au 21 novembre, puis de nouveau 25,00 €. Pour annoncer « – 30 % » sur ces bonnets à partir du 1er décembre, quel affichage est correct ?

☐ Prix barré 25,00 €, prix remisé 14,00 € TTC
☐ Prix barré 25,00 €, prix remisé 17,50 € TTC
☐ Prix barré 20,00 €, prix remisé 14,00 € TTC

Justification :

Le graphiste propose de titrer l'affiche « Les soldes de la maille ». Ce titre est :

☐ Autorisé à condition d'afficher sur chaque étiquette le prix de référence, le plus bas des trente derniers jours, à côté du prix remisé
☐ Interdit : le mot « soldes » est réservé aux deux périodes de soldes fixées par la réglementation, en hiver et en été ; « Quinzaine de la maille » convient
☐ Autorisé : le mot « soldes » peut désigner toute remise d'au moins 20 %, comme ici la deuxième pièce à – 40 % ; « Les soldes de la maille » convient

Justification :